

La famille dans la société

Familles et inégalités sociales

La cellule familiale, par la généralité de ses fonctionnements au sein de la société et la prégnance de ses déterminismes sur les individus qui la composent, constitue évidemment un champ d'observation fécond pour l'étude des inégalités sociales.

À cet égard, Clotilde Lemarchant explique bien que celles-ci ne disparaissent pas, bien au contraire, sous l'effet des évolutions ou des transformations qui, par delà les appartenances de classes, concernent l'ensemble des familles. Elle montre aussi comment ces inégalités se distribuent en fonction des différences de sexe et selon les générations.

Les diverses formes que revêt la famille sont souvent décisives pour appréhender les écarts relatifs à la situation matérielle, la monoparentalité par exemple constituant désormais une figure emblématique de la pauvreté. Quant au divorce, il entraîne des conséquences souvent très contrastées selon l'appartenance sociale des anciens époux.

quartiers urbains de la « France périphérique ». On assiste, sinon à une tentative de réhabilitation du concept de classes sociales, adapté aux transformations récentes de notre société, du moins à une vision du monde social contemporain qui s'éloigne de l'idée d'une société devenue homogène, dominée sur les plans démographique et idéologique par une classe moyenne et un modèle unique se diffusant dans tous les groupes (2).

La question vaut d'être posée à propos des familles. Quelles formes d'inégalités subissent-elles et/ou structurent-elles ? Avec quelles conséquences ? Les évolutions des formes familiales depuis les années 70 ont-elles modifié les inégalités entre familles, mais aussi intra-familiales ?

Les inégalités que subissent les familles sont-elles les mêmes que celles que subissent les individus ? Ou bien connaissent-elles en leur sein un effet de renforcement des inégalités propre à leur structure ?

Familles et inégalités sociales

De nombreux auteurs ont insisté sur la diversité sociale des familles, mettant l'accent sur l'effet de la stratification et plus généralement sur les effets de classes.

Certes, l'émergence de nouveaux points communs à l'ensemble des familles, telles la montée de l'individualisation et la valorisation de l'autonomie conjugale et individuelle, a été bien mise en évidence (3) et le gain d'autonomie des individus au sein de la famille n'est pas contesté. Seulement, certains s'attachent à rappeler que les capacités d'innovation et d'autonomie sont variables d'une classe à l'autre et sans doute moins développées dans les groupes sociaux les plus modestes socialement (4).

La vie quotidienne des familles prend des formes différentes selon les milieux sociaux. La production domestique, par exemple, qui demande du temps, des savoir-faire, des équipements et des matières premières, n'est pas plus développée parmi les ménages défavorisés, qui trouveraient là un moyen de faire eux-mêmes ce qu'ils ne peuvent acheter. En réalité, « ne pas faire concerne surtout les moins aisés ». « En dehors

(1) J. Bensaïd, D. Cohen, E. Maurin, O. Mongin, « Les nouvelles inégalités », *Esprit*, février 2004. Voir aussi *Les Cahiers français*, « La société française et ses fractures », n°314, mai 2003, et le site de l'« Observatoire des inégalités » sur www.inegalites.org

(2) R. Castel, « Le brouillage des classes sociales », in *Classes sociales : retour ou renouveau ?*, Forum européen « Caractéristiques du capitalisme contemporain », Paris, Éd. Syllepse et Espaces Marx, 2003, pp. 11-20. S. Bosc, « Groupes sociaux ou classes sociales ? », *Les Cahiers français*, n°314, mai 2003, p. 40.

(3) F. de Singly, *Libres ensemble*, Paris, Nathan, 2000, et « Le modèle singulier de la famille contemporaine », in G. Neyrand (éd.), *La famille malgré tout*, *Panoramiques*, n°25, 1996, pp. 29-35.

(4) T. Blöss, « La sociologie est-elle soluble dans l'individu ? », communication pour le premier congrès de l'AFS, Villetaneuse, 24-27 février 2004.

C. F.

Depuis quelques années, l'attention portée, en sciences sociales, aux inégalités de notre société va croissant (1). On s'interroge plus massivement sur les échecs de la démocratisation scolaire, les inégalités de sexe face au travail, les inégalités sociales face à la santé, l'évolution des écarts entre hauts et bas revenus ou la relégation de certains

du soin aux enfants, le « non fait » concerne les plus pauvres de façon à peu près systématique (...) » (5). L'entraide et les solidarités familiales, redécouvertes depuis la fin des années 70, sont fortes dans tous les milieux. Pourtant, plusieurs travaux montrent que les échanges intergénérationnels tendent à renforcer les inégalités sociales : qu'il s'agisse des aides financières, matérielles, réticulaires ou domestiques, loin de contribuer à réduire les écarts entre milieux sociaux, elles les accentuent (6). Les couches aisées de la population combinent davantage les aides de sources variées (famille, amis, voisins) que les ménages les plus pauvres où l'on privilégie l'aide de la parenté. Le soutien financier de la famille reste « une forme essentielle de la solidarité » (7), mais inégalement réparti puisque l'origine sociale a des effets à la fois sur la fréquence et le montant des aides reçues : de fait les enfants de cadres sont deux fois plus souvent aidés que ceux d'ouvriers.

Le rôle des réseaux a été bien mis en évidence, notamment le rôle central des liens faibles, parmi lesquels un individu trouve plus facilement des liens hors de son propre milieu social. Or les jeunes issus de classes populaires ont surtout des liens forts, peu de liens faibles, ce qui contribue à les maintenir dans leur milieu modeste (8).

On pourrait développer aussi l'exemple de la décohabitation des enfants devenus adultes : l'âge au départ des enfants et les modalités de ce départ varient selon les milieux sociaux. Les enfants de cadres quittent plus tôt leurs parents que ceux d'ouvriers ou d'agriculteurs, mais pour faire des études. Les processus de construction de l'autonomie de ces jeunes adultes présentent donc de grandes disparités.

Enfin, on verra plus loin comment éclatent au grand jour les différences de classes au sujet du divorce.

En définitive, les inégalités que subissent les familles sont les mêmes que celles que subissent les individus : inégalités de classes, de sexes, de générations, selon la nationalité, etc. Seulement elles connaissent parfois un effet de renforcement au sein de la famille :

- ainsi l'homogamie, c'est-à-dire l'union de deux individus socialement semblables au sein du couple (en termes d'origine sociale, de niveau de diplôme notamment) est un facteur de renforcement des inégalités dans la mesure où cette règle sociale, qui continue d'être observée même dans le cadre de l'union libre, limite (mais n'interdit pas) le brassage social.

- l'effet du réseau familial peut aller dans ce sens du renforcement, lui aussi, dans la mesure où les solidarités au sein de la parenté renforcent la pérennisation d'un individu dans un même cercle social. Tout en étant indispensable, il peut rendre captif d'un milieu.

Familles et inégalités de sexe

La famille est aussi le lieu (et le support) d'inégalités de sexes clairement démontrées depuis longtemps, tant au sein du couple que dans le cadre des relations entre parents et enfants.

Couples et inégalités de sexe

François de Singly montre que le mariage n'a pas les mêmes significations ni les mêmes conséquences pour les hommes et pour les femmes. Il est plus coûteux pour les femmes qui en reçoivent essentiellement des bénéfices indirects (par mari et enfants interposés) (9). Les inégalités de sexes à l'intérieur des familles composent une question qui a été abondamment soulevée au cours des années 60 et 70, à l'époque où était dénoncée l'invisibilité du travail domestique effectué par les femmes mariées. On s'est interrogé sur le sexe du pouvoir domestique, les affrontements entre mari et femme étant vus comme une rivalité pour le partage d'un pouvoir. Le couple est-il un couple de chefs (10) ? Sur quoi se base le capital d'autorité nécessaire dans les négociations et les prises de décision ? On a longuement débattu du fondement du pouvoir dans le couple : dépend-il prioritairement de facteurs économiques, le pouvoir revenant au principal pourvoyeur de revenus ; de facteurs culturels (la détention du pouvoir dépendrait alors de modèles culturels) ; du capital culturel (approché par le niveau de diplôme) ? Blood et Wolfe, dans les années 60 ont déployé un modèle pragmatique : leur théorie des ressources dans le couple est centrée sur l'idée selon laquelle le pouvoir d'un individu, c'est-à-dire la capacité d'influencer son partenaire et d'orienter les interactions, dépend de ses ressources, à savoir des biens qu'il est en mesure de mettre à disposition de l'autre pour lui permettre de satisfaire ses besoins, d'aboutir à ses objectifs (11).

En définitive, ces travaux soulignent les limites de l'effet du travail professionnel des femmes dans la lutte conjugale : le pouvoir qu'elles pourraient en tirer dans la sphère conjugale ne doit pas être surestimé. « L'idéologie de la complémentarité ne disparaît pas, la revendication d'un travail à mi-temps, la retraduction des tâches domestiques hors du cercle, l'inégalité du salaire pour la même fonction sont autant

(5) A. Degenne, G. Grimler, M.-O. Lebeaux, Y. Lemel, « La production domestique atténue-t-elle la pauvreté ? », *Économie et statistique*, n°308-309-310, 1997, p. 171.

(6) J.-H. Dechaux, « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? », *Sociétés contemporaines*, n°17, 1994, pp. 75-90. A. Degenne, G. Grimler, M.-O. Lebeaux, Y. Lemel, « La production domestique atténue-t-elle la pauvreté ? », *Économie et statistique*, n°308-309-310, 1997, pp. 159-186. A. Degenne, M.-O. Lebeaux, « Qui aide qui, pour quoi ? », *L'année sociologique*, vol. 47, n°1, 1997, pp. 117-142.

(7) S. Paugam, J.-P. Zoyem, « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et statistique*, n°308-309-310, p. 193.

(8) C. Marry, « Les jeunes et l'emploi : force et faiblesse des liens forts », in L. Coutrot, C. Dubar, *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, Paris, La Documentation française, 1992, pp. 299-324.

(9) F. de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987.

(10) M. Glaude, F. de Singly, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Économie et statistique*, n°186, 1986, pp. 3-30 ; « La lutte conjugale pour le pouvoir domestique », *Revue française de sociologie*, XVII, 1, 1976, pp. 81-100.

(11) J. Kellerhals, P.-Y. Troutot, E. Lazega, *Microsociologie de la famille*, Paris, PUF, 1984, p. 45.

d'indices de la non-résolution magique de l'assujettissement de la femme par son entrée dans le monde de la production » (12).

Ces inégalités internes ont des effets à l'extérieur de la famille et notamment dans la sphère du travail. Le tiraillement entre travail et famille est plus féminin, lié à la fameuse double journée des femmes et à la charge mentale que représente le fait d'être seule ou principale responsable de la fonction « expressive » de la famille, pour parler comme T. Parsons. Les enquêtes « budget-temps » montrent depuis longtemps l'ampleur de l'écart entre hommes et femmes au sujet du temps passé au travail domestique et la faible diminution de cet écart au fil des décennies. L'inégale répartition des tâches éducatives et domestiques entre conjoints est une des sources d'explication des inégalités entre la place des hommes et des femmes sur le marché du travail (13).

Le sens du célibat s'éclaire à la lumière de ces réalités et du schéma fonctionnaliste parsonnien (fonction expressive féminine/ fonction instrumentale masculine) : parmi les femmes célibataires, on trouve une part importante de femmes cadres et fortement dotées en diplômes ; parmi les hommes célibataires, les hommes peu diplômés et/ou de milieu social modeste sont proportionnellement plus nombreux.

Ces inégalités de sexe sont plus ou moins flagrantes selon le milieu social et l'on ne peut que souligner l'intérêt d'articuler les questions du genre et de la stratification sociale (14). La dualisation des destins féminins s'accroît en effet dans un contexte de durcissement du marché du travail et d'exigence de flexibilité. Cette réalité accroît les inégalités entre femmes, les trajectoires féminines évoluant à double vitesse entre les unes, diplômées, mobiles géographiquement, employées dans des postes valorisants, ayant les moyens pécuniaires de se payer les services qui permettent d'alléger le quotidien et les autres, peu ou pas diplômées, aux prises avec des emplois peu rémunérés, peu valorisants, parfois au service des premières (15).

Liens parents/enfants et inégalités de sexe

Les relations parents/enfants comprennent des différences entre filles et garçons qui peuvent parfois prendre le sens d'inégalités. Malgré le principe éducatif dominant envers les enfants, « égaux dans la différence », qui veut que l'on donne à chacun de ses enfants une part égale tout en reconnaissant et développant la singularité de chaque personnalité, des différences très nettes résident dans le traitement fait à ses différents enfants selon leur sexe.

Les différences de « programme » de comportements des parents envers leurs garçons ou leurs filles sont désormais bien connues pour leur précocité et l'étendue de leurs domaines d'action (vêtements, jouets, façons de parler ou d'aborder l'enfant, etc.). Les attentes envers les garçons et les filles diffèrent sensiblement. Les filles semblent à la fois davantage encouragées à faire des études et à participer aux

dimensions pratiques de la vie de la maisonnée. La différence de temps passé aux tâches domestiques entre petits garçons et petites filles est de quarante minutes (d'après l'enquête « budget-temps » de l'Insee) (16).

La décohabitation des filles est plus précoce que celle des garçons car la trajectoire de filles est plus tôt et davantage orientée vers la vie de couple.

Les filles semblent être plus poussées dans les études : l'enquête du CEREQ « Génération 98 » montre que les filles sont plus nombreuses parmi les hauts niveaux de diplôme (54,7 % des sortants de niveau I et II en 1998 sont des filles) ; les garçons plus nombreux parmi les faibles niveaux (58,8 % des sortants avec niveau Vb et VI sont des garçons) (17).

Enfin, des différences se retrouvent aussi dans le rapport des enfants adultes envers les parents âgés. Les filles et les fils aident différemment leurs parents devenus âgés et dépendants : l'aide des fils est davantage financière, celle des filles domestique, quotidienne. Les risques d'inégalités entre sexes, si l'on accroît la demande de prise en charge des personnes âgées par les familles, ont bien été soulignées (18) : les femmes (les filles et, à moindre degré, les belles-filles) seraient alors bien davantage sollicitées.

Familles et inégalités entre générations

Certaines générations ont-elles été plus favorisées que d'autres ? Vaste question mise en chantier récemment et qui suscite de stimulants débats. Difficile question aussi parce qu'il est particulièrement délicat de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » lors des démarches comparatives.

D'un côté, la réalité de la « génération-sandwich », dite aussi « génération-pivot », a bien été soulignée durant les années 90, au sujet des générations correspondant aux jeunes retraités d'alors. Certaines générations aident plus et sont plus sollicitées au sein des échanges familiaux compte tenu de l'accroissement de l'espérance de vie et des difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Ainsi, bien des parents, au seuil de leur retraite, se trouvent sollicités en amont,

(12) F. de Singly, « La lutte conjugale pour le pouvoir domestique », *Revue française de sociologie*, XVII, 1, 1976, p. 84.

(13) F. de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée*, op. cit. ; M. Maruani (dir.) *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, La Découverte/MAGE, 1998.

(14) R. Crampton, *Class and stratification*, Cambridge, Polity Press, 1998 (1^{ère} éd. 1993).

(15) Voir les travaux du Groupe de recherche MAGE et I. Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, Paris, Éd. Odile Jacob/La Documentation française, 1998.

(16) A. Degenne, G. Grimler, M.-O. Lebeaux, Y. Lemel, op. cit., pp. 159-186.

(17) Je remercie Yvette Grelet, du CEREQ de Caen, de m'avoir communiqué ces données.

(18) J.-H. Dechaux, op. cit., pp. 75-90.

par leur vieux parents devenus dépendants, et en aval, par certains de leurs enfants subissant de plein fouet les difficultés d'insertion professionnelle.

D'un autre côté, L. Chauvel montre qu'il existe des cohortes plus chanceuses que d'autres : « les générations nées avant 1920 subirent un sort difficile ; les suivantes, nées jusqu'en 1950 connurent un destin inespéré : multiplication des diplômés sans dévalorisation, forte mobilité sociale ascendante, salaires et revenus rapidement croissants, meilleure protection sociale, etc. ». Pour les générations récentes, le legs de l'histoire sociale est moins généreux du fait de la crise : montée du chômage, dévaluation des diplômes et poids croissant de la possession d'un patrimoine changent la donne, au point que l'auteur redoute, sur un plan politique, « la rupture du pacte générationnel » (19). C. Baudelot et R. Establet, comparant les trentenaires de 1968 à ceux de 1998, parlent de « gérontoclassie » : ils constatent une concentration des richesses et du pouvoir chez les plus âgés des actifs. Le durcissement du contexte économique a favorisé le maintien des positions acquises (20).

Quels effets auront – ont déjà – ces inégalités entre générations sur les familles ?

De récents travaux nuancent les constats d'inégalités entre générations au sein des familles et rappellent que l'orientation dominante des solidarités familiales en faveur des jeunes est une nouveauté historique. Autrefois, l'enfant était le travailleur et le vieillard, un assisté ; aujourd'hui, le schéma s'est inversé (21). Mais, justement, ce sens actuel des aides, inhabituel, n'implique-t-il pas un risque de trop grande dépendance des jeunes envers leurs parents, de sentiment de dette, paradoxal à l'heure de la valorisation de l'autonomie de l'individu ?

Sur un autre plan, on repère aussi des différences de traitement selon le rang de naissance : les aînés répondent plus généralement aux aspirations de leurs parents que les enfants suivants et leur trajectoire semble en général plus en accord avec la « vision du monde » et les aspirations de leurs parents. Illustration de ce constat, la décohabitation des enfants devenus adultes connaît des variations très nettes selon le rang de naissance : à taille de famille donnée, les aînés restent plus longtemps que les enfants de rang intermédiaire, mais moins longtemps que les plus jeunes ; les enfants uniques restent le plus longtemps (qu'il s'agisse des garçons ou des filles).

Inégalités entre diverses formes familiales

Des inégalités existent aussi entre familles selon la forme qu'elles revêtent : personnes seules, couples avec leurs enfants, familles monoparentales, recomposées, nombreuses, etc. Le risque de pauvreté est ciblé. « Dans la zone euro, les ménages ne sont pas égaux en termes de bien-être matériel, que ce soit par leurs conditions de logement, leur équipement en biens durables, ou leur consommation. (...) La pauvreté des conditions

de vie se concentre, dans presque tous les pays étudiés, sur les mêmes types de ménages : personnes isolées, familles monoparentales et familles nombreuses » (22). Il existe un lien entre la pauvreté d'un travailleur et sa situation familiale : plus de la moitié des travailleurs pauvres vivent seuls ou dans des familles où ils sont l'unique apporteur de ressources (23).

Enfin, avec l'accroissement de la proportion de femmes sur le marché du travail depuis les années 70 et la montée du chômage, la bipolarisation de la société entre ménages biactifs/ ménages sans actif a été accentuée (24).

Les disparités entre mariés et célibataires

Un certain nombre d'indicateurs montrent des inégalités entre gens mariés et non mariés. Ainsi, les indicateurs de santé, le taux de suicide connaissent de nettes variations entre ces catégories de personnes. « Le mariage s'accompagne d'une plus faible mortalité, spécialement chez les hommes. Entre 30 et 64 ans, sur la période 1982-1996, le risque de décès des hommes mariés est réduit de 40 % contre 25 % pour les femmes mariées. Deux effets se conjuguent : un effet de sélection, une santé déficiente pouvant écarter du mariage ; un effet bénéfique de la vie en couple qui réduit les risques des comportements et accroît l'attention portée à sa santé » (25).

Dans la lecture qu'ils proposent de l'œuvre de Durkheim, *Le suicide*, C. Baudelot et R. Establet situent les spécificités familiales du taux de suicide du côté de la permanence entre les données du XIX^e siècle et celles de la fin du XX^e siècle. Cent ans après, la famille protège encore du suicide et en particulier les personnes mariées, du fait de sa fonction intégratrice (26).

En matière d'emploi aussi, cette dualité se retrouve. De plus en plus de personnes isolées sont privées d'un emploi à temps plein. « Ainsi en 1999, 23 % des personnes isolées (4,7 % pour les couples) sont sans emploi et 11,8 % des personnes isolées (contre 2,5 % des couples) n'ont qu'un emploi à temps partiel » (27). La vulnérabilité des personnes isolées est d'autant plus préoccupante que la fréquence de la vie en couple tend à diminuer.

(19) L. Chauvel, *Le destin des générations*, Paris, PUF, 2002 (1^{ère} éd. 1998) ; « La rupture du pacte générationnel », *Pour*, n°77, 2003, pp. 65-69.

(20) C. Baudelot, R. Establet, *Avoir trente ans, en 1968 et 1998*, Paris, Éd. du Seuil, 2000.

(21) C. Attias-Donfut, « Les inégalités entre générations », *Les Cahiers français*, « La société française et ses fractures », n°314, mai 2003, pp. 98-102.

(22) S. Ponthieux, « Les inégalités de conditions de vie dans la zone euro », *Insee Première*, n°822, janvier 2002.

(23) C. Lagarenne, N. Legendre, « Les travailleurs pauvres », *Insee Première*, n°745, octobre 2000.

(24) J. Bensaïd, D. Cohen, E. Maurin, O. Mongin, *op. cit.*

(25) A. Mesrine, « Les différences de mortalité par milieu social restent fortes », *Données sociales*, INSEE, 1999, p. 234.

(26) C. Baudelot, R. Establet, *Durkheim et le suicide*, Paris, PUF, 1984, p. 31.

(27) J. Bensaïd, D. Cohen, E. Maurin, O. Mongin, *op. cit.*

Les disparités entre couples mariés et non mariés

Devant l'ampleur prise par l'union libre, temporaire (plus de 95 % des couples commencent leur vie commune hors mariage) ou durable (plus de 43 % des enfants naissent hors mariage), certains ont émis quelques inquiétudes à propos du *no man's land* juridique des couples mais aussi des personnes en union libre, des risques que parfois ils encourent, et des incohérences administratives à leur égard. Ce fut une des motivations du Contrat d'union civile, qui a précédé le PACS (28).

Cette question donna lieu à de houleux débats juridiques et éthiques, beaucoup n'hésitant pas à énoncer leurs réserves vis-à-vis de l'éventualité d'une égalité juridique entre couples mariés et couples non mariés : puisque ces derniers se soustrayaient volontairement à la sphère publique, ils n'avaient qu'à assumer leur refus de recourir au droit. Peut-on revendiquer les mêmes droits lorsque l'on s'écarte du droit (29) ? Les prises de positions, parfois scandalisées, au sujet des avantages fiscaux de certains couples non mariés durant les années 90, s'inscrivent dans ce cadre de réflexion.

La monoparentalité, figure contemporaine de la pauvreté ?

Les familles monoparentales caractérisent les ménages composés d'un des parents avec leur(s) enfant(s). Souvent issues, aujourd'hui, d'une rupture conjugale, avec à leur tête une femme ayant la garde des enfants, leur risque-pauvreté a été à maintes reprises souligné depuis les travaux précurseurs de N. Lefaucheur. Dans ses recherches sur la pauvreté et l'exclusion, S. Paugam fait même de la femme en situation de monoparentalité une figure emblématique de la pauvreté (30). Une enquête récente comparant hommes et femmes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion montre que divorce et séparation représentent une des premières causes de la venue des femmes au RMI (31).

Après examen d'indicateurs relatifs à l'enfance, l'on retrouve aussi ces résultats : en 1999, un million d'enfants vivaient dans des familles pauvres, souvent des enfants des familles monoparentales ou nombreuses.

Par une sorte de cercle vicieux, la monoparentalité oriente les individus, pourtant seuls pourvoyeurs des revenus du ménage, vers le temps partiel. « La monoparentalité, le plus souvent féminine, réduit la disponibilité du parent isolé qui n'est pas toujours en mesure de travailler à temps plein » (32).

L'appauvrissement de ces familles s'accroît également en raison de la faiblesse des aides des pères : en 1998, 20 % seulement des foyers monoparentaux reçoivent une pension alimentaire alors que 60 % d'entre eux sont issus de divorces.

Là encore, il faut souligner les effets différents de la situation de monoparentalité selon l'appartenance sociale : non seulement la place sur l'échelle sociale

détermine le niveau de revenus professionnels de la mère mais aussi le mode de règlement de la séparation conjugale. Les pensions alimentaires sont d'autant moins payées que leur montant est plus faible, c'est-à-dire au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie sociale.

« Parmi les "familles monoparentales", certaines sont en réalité seulement des foyers monoparentaux inscrits dans une famille biparentale, lorsque l'autre parent de l'enfant continue de le voir, l'éduquer, le soigner et l'entretenir. En revanche, d'autres sont réellement des familles à un seul parent, particulièrement nombreuses dans les couches les plus défavorisées » (33). L'augmentation des familles monoparentales est beaucoup plus rapide parmi les ménages les plus pauvres.

Les effets du divorce

Le taux de divortialité en 2001 se stabilise autour de 37,9 divorces pour 100 mariages. Compte tenu de la fréquence des divorces et séparations, le sens de ces ruptures a changé : I. Théry, les rapproche du succès de l'union libre et rassemble ces phénomènes sous le beau terme de « démariage », c'est-à-dire non pas le refus de la vie en couple, ni même celui de l'engagement, mais une redéfinition du couple comme un pacte purement privé, une transformation du lien de conjugalité dans un sens plus égalitaire et plus contractuel. Les effets de ces ruptures prennent un sens nouveau et revêtent des formes hétérogènes.

Divorce et après-divorce :
des formes différentes
selon les classes sociales

En premier lieu, les formes que prennent les divorces et les séparations diffèrent selon les classes sociales. Les divorces à conflits sont-ils plus fréquents dans les milieux modestes ? L'enquête menée par I. Théry sur les divorces « très difficiles », montre que seule une minorité d'entre eux (18 %) concerne des personnes culturellement et socialement privilégiées (34). Le modèle du divorce « réussi », responsable, paisible, réglé « dans l'intérêt de l'enfant », qui a pour conséquence de reléguer les parents, leurs raisons

(28) I. Théry, *Le contrat d'union sociale en question*, Notes de la fondation Saint-Simon, octobre 1997.

(29) B. Barthelet, P. Moreau, « Mariez-vous donc ! », in G. Neyrand (éd.), *La famille malgré tout, Panoramiques*, n°25, 1996, pp. 94-100.

(30) S. Paugam, *La société française et ses pauvres*, Paris, PUF, 1993.

(31) C. Lemarchant, « L'exclusion au féminin : l'exemple du RMI dans le Calvados et en France », in C. Le Corroller (dir.), *Insertions et conditions d'emploi en Basse-Normandie. Les Cahiers de la MRS*, n°40, 2004.

(32) J. Bensaïd, D. Cohen, E. Maurin, O. Mongin, *op. cit.*

(33) I. Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 80.

(34) I. Théry, *Le Démariage*, Paris, Éd. Odile Jacob, 1993, p. 211.

de divorcer et leurs conflits au second plan, correspond à un modèle de classes moyennes et supérieures. « En promulguant comme une norme leur idéal de rupture, les classes moyennes et intellectuelles renvoient à l'inanité les conflits qui, souvent, déchirent les autres » (35).

Ensuite les formes de l'après-divorce (36) diffèrent aussi en fonction de l'origine sociale des protagonistes : les milieux favorisés optent plus souvent pour la persistance du couple parental et pour la logique de la coordination, c'est-à-dire tentent d'associer leurs efforts au sein du couple parental pour continuer d'entretenir les enfants. Au contraire, la rupture conjugale entraîne souvent la rupture complète dans les classes plus modestes où le nouveau père (le beau-père donc) se substitue au précédent. La seconde union efface la première dans les classes populaires tandis qu'elle s'additionne et s'efforce de s'articuler à la première, dans les classes moyennes et supérieures, au fil de négociations.

La capacité de maintenir le lien de l'enfant avec ses deux parents après rupture conjugale dépend de l'appartenance sociale : plus on descend dans l'échelle sociale, plus les relations père/enfant se distendent.

Les liens père/enfant(s) souvent remis en question

Là réside un des enjeux, en effet, du divorce : ses effets sur les liens avec le père. Compte tenu de la primauté féminine dans les tâches éducatives et domestiques pendant la situation antérieure, après le divorce, dans 85 % des cas, les mères ont la garde des enfants. Or, même si le maintien des liens avec le père s'est accru depuis, ayant fait l'objet d'une attention particulière, en 1994, 18 % des enfants voyaient leur père moins d'une fois par mois et 24 % ne le voyaient plus du tout (à ceux-là s'ajoutent les 8 % d'enfants de père inconnu) (37).

Les effets du divorce sur les enfants ont fait l'objet d'observations et de débats. Ils ne sont pas uniformes : tantôt source de souffrance, le divorce est aussi parfois décrit par les enfants concernés comme libérateur d'une situation antérieure désastreuse. Néanmoins, P. Archambault, étudiant les effets du divorce sur la scolarité des enfants, a montré que les inégalités d'accès au baccalauréat selon la situation familiale persistent bel et bien : « le divorce a beau s'être banalisé, ses conséquences sur la réussite scolaire des enfants perdurent » (38).

Un effet d'appauvrissement

Un autre enjeu majeur du divorce consiste en l'appauvrissement des membres du couple éclaté. Séparations et divorces provoquent systématiquement un appauvrissement des ménages, mais avec des effets différents selon les situations : activité ou non-activité de la mère en situation de monoparentalité ; degré de participation financière de l'ex-conjoint, devenu parent non-gardien.

Les femmes sont touchées, on l'a vu, essentiellement dans le cadre de la monoparentalité. L'équivalent masculin de la pauvreté consécutive à la rupture conjugale et familiale est le « sans-domicile-fixe », cette situation critique résultant d'un processus de désaffiliation sociale. Car, dans de nombreux cas, séparation et divorce signifient effondrement social. De nombreuses recherches ont souligné la force avec laquelle pouvaient s'enchaîner des événements menant à la désaffiliation. Même s'il n'est pas toujours aisé de définir dans quel sens agit la causalité, chômage et divorce sont corrélés. On constate souvent une proximité temporelle entre ces deux événements biographiques dans les calendriers des individus concernés par le chômage. S. Paugam constate que « quel que soit le sexe, plus la situation par rapport à l'emploi est précaire, plus le risque de perturbation dans la vie conjugale est fort. Les écarts sont cependant plus forts pour les hommes que pour les femmes » (39). Dans son analyse de l'enquête OSC-FNARS « Personnes en détresse », S. Paugam montre l'effet de l'aisance économique sur la qualité des relations : « (...) le revenu du ménage est un facteur de l'équilibre des relations dans le ménage » (40). Tant il est vrai que sphère privée et sphère publique sont intimement liées.

En définitive, « le coût social et humain du divorce est sans doute le plus inégalement partagé des problèmes induits par les transformations du lien familial contemporain » (41).

Conclusion

Parmi ces inégalités constatées, certaines sont généralisables à l'ensemble des sociétés occidentales industrialisées, d'autres sont plus spécifiques à une « culture nationale ». Il faut, en effet, tenir compte des contextes nationaux : les structures familiales, celles des rapports sociaux de sexes, les politiques sociales et familiales diffèrent d'un pays à l'autre et expliquent parfois des constats opposés. Ainsi l'enquête ISSP 2002 révèle que les femmes cadres en Grande-Bretagne se disent les plus stressées par le tiraillement travail/

(35) I. Théry, *Le Démariage*, op. cit.

(36) C. Martin, *L'après-divorce, Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, PUR, 1997.

(37) I. Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, op. cit., p. 51.

(38) P. Archambault, « Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? », *Population et sociétés*, p. 2.

(39) S. Paugam, *Le salarié de la précarité*, Paris, PUF, 2000. R. Lampard, « An examination of the relationship between marital dissolution and unemployment », in D. Gallie, C. Marsh, C. Volger eds, *Social change and the Experience of Unemployment*, Oxford, Oxford University Press, 1994.

(40) S. Paugam, M. Clemençon, *Recueils et documents*, n°17, avril 2002, p. 35.

(41) I. Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, op. cit., p. 80.

famille ; tandis qu'en France, ce sont les femmes ouvrières et les chômeuses qui manifestent les plus grandes insatisfactions à cet égard (42).

En définitive, les pratiques familiales ne se déroulent pas en apesanteur sociale et l'on peut remarquer un double mouvement des inégalités sociales au sein des familles. Les familles subissent des inégalités. Elles participent aussi à leur construction ou leur maintien. Affirmer ce caractère actif des familles ne revient pas à faire le procès d'une institution qui, de toute façon, n'est pas seule responsable de l'établissement de différences de traitement. Mais l'institution familiale contemporaine n'est pas au-dessus d'inégalités qui seraient extérieures à son fonctionnement. Elle est assurément lieu d'innovation, véritable laboratoire social, source d'effervescence, mais plus ou moins

selon ses formes et les atouts dont disposent ses membres, et il faut rappeler qu'elle n'est pas toujours lieu de brassage social et de mixité sociale, loin s'en faut. ■

Clotilde Lemarchant,
Maître de conférences de sociologie
à l'Université de Caen,
Lasmas

(42) C. Lemarchant, « ISSP 2002 : Family and changing gender roles. Report on the French survey », *Les cahiers du Lasmas, Série Documents de travail*, n°2, 2003.

Pour en savoir plus

T. Blöss, *Les liens de famille. Sociologie des rapports entre générations*, Paris, PUF, 1997.

R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

F. Dell, N. Legendre, S. Ponthieux, « La pauvreté chez les enfants », *Insee Première*, n°896, avril 2003.

France, portrait social, INSEE, 2004.

S. Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.
